

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2023

Nombres de conseillers : 11

Présents : 7

Absents : 4

Le 15 décembre deux mille vingt-trois (15/12/2023)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, Maire.

Présents : Mr ARTO Jean, DEL GRANDE Stéphane, JAMMES Patrick

Mmes LAVILLE Marie-Noëlle — PALIX Fabienne – GUILHON Sylvie – JEANTET-LONG Sophie.

Absent(s) excusé(s) : FRANCOIS Johanna - PASERO Fabien – SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : PASERO Fabien a donné pouvoir à ARTO Jean, FRANCOIS Johanna a donné pouvoir à LAVILLE Marie Noëlle, SAIMMAIME Isabelle a donné pouvoir à DEL GRANDE Stéphane

Convocation expédiée le 7 décembre 2023

Secrétaire de séance : ARTO Jean

Points abordés

Approbation du PV du 24 novembre 2023

Approbation des attributions de compensation individuelles 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 26 septembre 2023 pour travailler sur les dossiers suivants :

- Évaluation du transfert des charges des communes à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron dans le cadre de l'élargissement de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaires et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaires d'intérêt communautaire à :

L'enseignement de la musique en dehors du temps scolaire avec notamment la gestion, l'animation et le développement du conservatoire d'enseignement musical et le CAEM (Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale), ainsi que tout investissement s'y rapportant à l'échelon intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2023.

Considérant que le rapport qui a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté des Communes et définir les estimations des charges supportées par les communes membres, a été adopté à l'unanimité par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T), le 26 septembre 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal dans sa session du 20 octobre 2023 approuvant le Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T),

Considérant que le Conseil Communautaire dans sa session du 7 novembre 2023 a approuvé, à l'unanimité, le montant définitif des attributions de compensations communales au titre de l'année 2023 dans le cadre des transferts de charges opérés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

APPROUVE le montant définitif de l'attribution de compensation 2023 de la commune fixé à 58 891,87€,

Mise en place du télétravail

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :
Et conformément à l'avis du centre de gestion décide de mettre en place le télétravail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées

Demandes de subventions pour la rénovation du presbytère

Madame la maire rappelle la délibération 2023-01 validant le projet de réhabilitation du presbytère et son plan de financement.

Depuis cette délibération une subvention du « fond vert » a été accordée pour un montant de 119 000€. La convention est en cours auprès de la préfecture de région qui devrait confirmer prochainement cet accord.

Cette subvention représente 40% du montant prévisionnel des travaux.

Il est nécessaire de rechercher des financements complémentaires pour limiter l'effort propre de la commune à 20 % ;

L'avant-projet chiffre ces travaux à la somme de 297 966,00 € HT et 357 559,00 € TTC.

Madame la Maire propose de déposer les demandes de subventions auprès des financeurs possibles pour ce type d'opération (Etat, Région, département) sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Montant des travaux HT	Montant des travaux TTC	Financeurs	Montant HT des financements prévisionnels	%
297 966,00 €	357 559,20 €	Fond Vert	119 000 ,00 €	40%
		DETR	29 796,60€	10%
		Conseil Départemental	59 593,20 €	20%
		Région AURA	29 796,60€	10%
		Commune	59 779,40 €	20%

Considérant la nécessité de conserver ce bâtiment - patrimoine important de la commune - et de le réhabiliter, le conseil municipal décide de présenter des demandes de subvention auprès des financeurs : la préfecture (DETR /DSIL), la région AURA et le département de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention APPROUVE le plan de financement prévisionnel donne délégation à Madame la Maire pour présenter les demandes de subventions

Mandatement des dépenses d'investissement de l'année 2024 dans la limite du quart des crédits de l'exercice précédent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

AUTORISE Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

Décision modificative budget assainissement

Le conseil municipal valide la décision modificative N° 2

Informations :

- Institution d'une prime facultative de pouvoir d'achat pour les agents des collectivités (décret du 31/10/2023)
- Point sur le Plan Communal de Sauvegarde
- Point sur l'avancée des travaux de rénovation de la salle communale
- Vœux à la population

Fin de réunion à 21h10

La maire



Le secrétaire

